



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/2008

D - 20080551

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 octobre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (*présent jusqu'à 17h30*), Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Jean-Charles PALAU, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Vincent MAURIN,

Musée d'Aquitaine. Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Société Pictet & Cie pour l'acquisition d'une oeuvre de Pascal Daudon. Signature.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et la Société Pictet & Cie (Europe) -banque privée créée à Genève en 1805, principalement consacrée à la gestion patrimoniale privée et à la distribution de fonds de placement aux institutions financières- ont convenu de s'associer de la manière suivante :

La Société Pictet & Cie (Europe) s'engage à acquérir, pour la somme de 1 000 €, pour le musée d'Aquitaine une peinture allégorique représentant l'Aquitaine. Cette oeuvre d'art, deuxième partie d'un triptyque intitulé « Aquitaine, n° 2 » a été réalisée par l'artiste bordelais Pascal Daudon. Cette acquisition viendra enrichir la section Histoire Contemporaine des collections régionales du musée d'Aquitaine.

En contrepartie, le musée d'Aquitaine mettra à la disposition de la Société Pictet & Cie (Europe) son Auditorium et proposera une visite commentée du parcours permanent du musée d'Aquitaine à une date qui sera fixée ultérieurement.

Une convention de partenariat stipulant les obligations des deux parties a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LA VILLE DE BORDEAUX (MUSÉE D'AQUITAINE)
ET
LA SOCIÉTÉ PICTET & CIE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPE, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal reçue à la Préfecture de la Gironde le

D'une part,

Et,

La Société Pictet & Cie (Europe), banque privée créée à Genève en 1805, consacrée à la gestion patrimoniale privée et à la distribution de fonds de placement aux institutions financières - 34 avenue de Messine – 75008 Paris, représentée par son directeur M. Dominique BENOIT.

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention :

La Ville de Bordeaux et la Société Pictet & Cie (Europe) ont décidé de s'associer pour acquérir une œuvre d'art qui viendra enrichir la section Histoire Contemporaine des collections régionales du musée d'Aquitaine. Cette peinture allégorique représentant l'Aquitaine est la deuxième partie d'un triptyque intitulé « Aquitaine, n° 2 », réalisé par l'artiste bordelais Pascal Daudon.

Article 2 – Obligations de la Société Pictet & Cie (Europe) :

La Société Pictet & Cie (Europe) s'engage :
à acquérir pour le musée d'Aquitaine l'œuvre de l'artiste Pascal DAUDON, intitulée « Aquitaine, n° 2 » pour un montant de 1000 €.

Article 3 – Obligations de la mairie de Bordeaux (musée d'Aquitaine) :

La ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) s'engage :
à mettre à la disposition de la Société Pictet & Cie (Europe), l'Auditorium du musée d'Aquitaine pour une manifestation dont la date sera fixée ultérieurement,
et à proposer une visite commentée du parcours permanent le même jour.

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation.

Article 5 – Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre contractant, en respectant un préavis de trois mois.

Article 6 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 7 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux
- Pour la Société Pictet & Cie (Europe), 34 avenue de Messine – 75008 Paris

Fait à Bordeaux, le
en quatre exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux Po/ Le Maire L'Adjoint au Maire Dominique DUCASSOU	Pour la Société Pictet & Cie (Europe) Le Directeur Dominique BENOIT
---	---